AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-8-73 571684

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

ABONNEMENT ANNUEL
30,oo Francs

Supplément N° 2 au BULLETIN TECHNIQUE N° 155 D'AOUT 1973 — 1973-29

/EUDEMIS DE LA VIGNE/

Les premières chenilles apparaissent depuis quelques jours, et dans les parcelles où des dégâts ont été observés au cours du mois de juillet dernier, il est recommandé d'appliquer rapidement un traitement insecticide. Celui-ci doit être dirigé spécialement sur les grappes, soit sous forme de poudrage, soit sous forme de pulvérisation.

Dans ce dernier cas, le plus fréquemment rencontré dans la région, il est nécessaire que la pulvérisation soit accompagnée d'un courant d'air suffisant pour assurer une bonne répartition du produit.

Au cours d'essais réalisés dans le Languedoc par l'Institut Technique du Vin, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et le Service de la Protection des Végétaux, le rapporteur de ces essais, R. AGULHON, note que "le pulvérisateur à pression et à jet projeté, épandant des quantités de liquide voisines de 1000 litres à l'hectare n'a pas donné satisfaction. Par contre, des résultats convenables ont été enregistrés avec l'appareil de pulvérisation pneumatique et avec l'appareil de pulvérisation à pression et à jet porté, à condition que ces derniers soient équipés d'une turbine basse interligne ou d'une adaptation, permettant aux flux d'air et de liquide, d'atteindre directement les grappes."

/BOTRYTIS DE LA VIGNE/

Dans les vignobles dont les propriétaires ont choisi de lutter contre le botrytis, la dernière application fongicide doit être exécutée au cours des prochains jours afin de respecter un délai de 3 semaines entre le traitement et la récolte. Ce traitement, spécialement dirigé sur les grappes pourra sans inconvénient être effectué en même temps que celui destiné à combattre l'Eudemis. Par précaution, et pour éviter tout accident résultant de l'incompatibilité éventuelle des produits, ne mélanger que des fongicides et insecticides de la même firme après renseignements pris auprès du représentant local.

Le délai de 3 semaines recommandé entre le dernier traitement et les vendanges est indispensable, par prudence, pour le benomyl (Benlate) et le methylthiophanate (Pelt 44) en raison des risques de présence de résidus, supérieurs aux normes admises par certains pays importateurs. Des analyses effectuées en Suisse ont en effet montré la présence de tels résidus dans le raisin, et d'une proportion non négligeable de ceux-ci dans les vins.

En ce qui concerne le carbendazim (Bavistine) utilisé pour la première fois cette année, nous ne possédons pas de renseignements sur les taux de résidus laissés après traitement.

Pour la dichlofluanide (Euparène), les risques de résidus sont beaucoup plus faibles en raison des tolérances plus élevées admises pour ce produit. Le délai de 3 semaines par contre, se justifie par son action retardataire possible sur la fermentation.

.../...

P46

/BLACK-ROT DE LA VIGNE/

Les orages locaux de ces derniers jours ont provoqué de nouvelles contaminations dans les parcelles précédemment infestées ou dans les vignobles situés en bordure des vignes abandonnées, en particulier en Gironde, en Dordogne et en Armagnac.

De nouvelles pluies sont susceptibles d'entrainer encore des repiquages à partir des foyers existants. Des dessèchements des grains de raisin peuvent alors apparaître à quelques jours des vendanges.

Il est donc recommandé d'appliquer une nouvelle pulvérisation fongicide dans les vignes concernées.

/TORDEUSE ORIENTALE SUR POMMES ET POIRES/

Dans les zones où les vergers de pêchers et de pomacées sont voisins, la tordeuse orientale passe progressivement dans les plantations de pommiers et de poiriers.

Dans ces situations, appliquer une pulvérisation insecticide, en soignant particulièrement la périphérie des vergers et en respectant les délais d'utilisation des insecticides à l'approche de la récolte. Dans l'optique de la lutte intégrée, utiliser de préférence la phosalone (délai de carence : 15 jours avant récolte).

Ce traitement est inutile dans les vergers éloignés des plantations de pêchers et de nectarines.

/MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES/

Dans les vergers produisant des fruits dont la conservation a été difficile au cours des années passées, il est conseillé d'appliquer 2 ou 3 pulvérisations fongicides au cours des semaines précédant la récolte, la dernière se situaht quelques jours avant la cueillette.

Pour les fruits faisant l'objet d'exportation immédiate, il est cependant prudent de ne pas effectuer de traitement à moins de 5-7 jours de la récolte, afin d'éviter de dépasser les taux de résidus acceptés par les pays importateurs.

Les fongicides efficaces sont le benomyl (Benlate) à 30 g/MA/hl, le carbendazim (Bavistine) à 30 g/MA/hl, le methylthiophanate (Pelt 44) à 100 g/MA/hl et le thiabendazole (Tecto 60) à 100 g/MA/hl, auxquels on peut également ajouter le captane à 150 g/MA/hl.

CENON, le 29 août 1973

L'Ingénieur d'Agronomie et
L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargés des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU C. VENEQUE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
Aquitaine

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant - L. BOUYX